



CERTICAT DE SPECIALISATION « DIRECTEUR DE PLONGEE » DE LA MENTION « PLONGEE SUBAQUATIQUE » DU BREVET PROFESSIONNEL POLYNÉSIEEN DE GUIDE D'ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEIN NATURE (B.P.P.G.A.P.P.N)

Formation du lundi 13 au vendredi 17 mai 2019

DOSSIER D'INSCRIPTION

Département Formation
Immeuble Jacques BONNO - I.J.B.
Bât. B 1^{er} étage - Rue Bernière à Pirae
(à côté du Stade Pater)
☎ 40 43 86 46 ou 40 43 86 48
BP 1685 - 98 713 PAPEETE
Email : secretariat.formation@jeunesse.gov.pf

Date d'ouverture des inscriptions : le 12 février 2019

Date limite de dépôt du dossier d'inscription **COMPLET** au Département Formation - I.J.S.P.F. : le 12 avril 2019

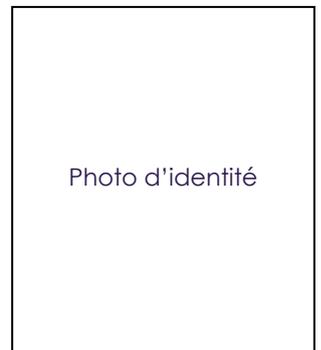
Je soussigné(e) Monsieur Madame

Nom de famille :		Nom d'usage :	
Prénom(s) :		Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
Né(e) le : ___ / ___ / 19___	à :	Nationalité :	
Adresse géographique :			
Adresse postale :		Formation maintenue sous réserve d'un minimum de 6 inscrits	
E-mail :	☎ :		

demande mon inscription à la session de formation au **Certificat de Spécialisation « Directeur de Plongée » de la mention « Plongée Subaquatique » du B.P.P. G.A.P.P.N.**

Pièces à fournir (obligatoire) :

<input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité récente, à coller sur cette page
<input type="checkbox"/> 2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur, libellées à votre adresse
<input type="checkbox"/> Photocopie d'une pièce d'identité avec photographie, en cours de validité : passeport, carte nationale d'identité ou permis de conduire
<input type="checkbox"/> Certificat médical de non contre-indication à l'exercice et à l'encadrement de la plongée subaquatique datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation (13/05/2019).
<input type="checkbox"/> Photocopie du diplôme du brevet professionnel polynésien de guide d'activités physiques de pleine nature, mention « plongée subaquatique » à jour de recyclage le cas échéant
<input type="checkbox"/> Attestation de 100 plongées d'encadrement en Polynésie française depuis l'obtention du BPP GAPPN mention « plongée subaquatique » délivré par le ou les directeurs de plongées qui les ont organisées
<input type="checkbox"/> Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin du sport sur l'aptitude du candidat à participer aux épreuves de l'examen, aménagés ou non, ainsi qu'à encadrer un public en toute sécurité
<input type="checkbox"/> Frais d'inscription d'un montant de 28 000 F CFP, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public



Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis,

Fait à _____, le _____

(Signature du candidat)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
Réception du dossier	Pièces vérifiées et dossier certifié conforme
Le : _____ Par : _____	Le Responsable du Département Formation de l'I.J.S.P.F.,
Observations :	Philippe IDJERI

Textes de référence :

- Arrêté n° 1709/CM du 28 septembre 2017 modifié portant création et organisation du brevet professionnel polynésien de guide d'activités physiques de pleine nature ;
- Arrêté n° 1778/CM du 06 octobre 2017 modifié portant création et organisation de la mention « plongée subaquatique » du brevet professionnel polynésien de guide d'activités physiques de pleine nature ;
- Arrêté n° 1939/CM du 27 septembre 2018 portant création et organisation du **certificat de spécialisation « directeur de plongée » de la mention « plongée subaquatique »** du brevet professionnel polynésien de guide d'activités physiques de pleine nature